SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de L'Equipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Arcachon, le 12.03.2010

Une semaine décisive!

Le cabinet de Jean Louis BORLOO vient d'inviter la CGT, seule, pour une rencontre le 18 mars prochain. Non sans malice, le ministère a essayé d'enfoncer un coin dans l'unité syndicale CGT, FSU, FO & UNSA. L'encadrement du SNPAM-CGT a répondu « comme un seul homme » pour refuser le format imposé.

L'action engagée est unitaire et même si elle a été grandement portée par le gros des troupes de la CGT, nous tenons au respect de nos partenaires et du mandat fixé par les agents. La « bévue » du ministère ne doit rien au hasard, ici encore, nos contradicteurs testent la motivation des organisations syndicales. Ils jaugent notre capacité à faire front et cherchent les points de faiblesses susceptibles d'être exploités.

Qu'ils se rassurent, la volonté d'en découdre est tenace et l'unité, à la base comme au sommet, est inébranlable. Nous irons donc unis, solidaires et déterminés à cette rencontre même si nous ne nous faisons aucune illusion quant à la volonté du ministère de négocier. Il nous faut donner le change, poser nos revendications, fixer les objectifs et dans le même temps, nous préparer à l'action.

Le chantier est immense : garantie de la viabilité du service public de la mer, abrogation du dispositif de suppression d'emplois, restauration des 189 ETP perdus, armement et équipement des services, identification d'un référentiel de formation initiale et continue, reconnaissance indemnitaire des missions administratives par l'alignement sur le catégoriel de l'agriculture (+ 2000 €/ an), création de passeœlles vers les corps agriculture et équipement pour l'ouverture de plans de carrière aux personnels mer, légalisation de l'indemnitaire par l'intégration du montant des ISM dans un cadre conventionnel et augmentation de 30 % pour compensation du prélèvement de l'impôt sur le revenu, reconnaissance statutaire et indemnitaire du risque, de la péniblité, des sujétions de travail à la marée et en horaires décalées, restauration du service actif et application du B pension avec bonification d'une année pour cinq ans travaillés, reconnaissance statutaire et indemnitaire des missions et métiers techniques, respect du cadre légal de travail, du décret ARTT, des repos compensateurs et des amplitudes journalières.

Ce cahier revendicatif n'est pas une lettre au Père Noël, il est le reflet d'absence de progression aux Affaires Maritimes due aux années de mise à l'écart du dispositif général. Les personnels ont été gardés sous coupe réglée par des corps « maison » qui avaient tout à gagner à tenir dans leur main et sous séquestre des personnels atypiques, dociles et corvéables.

Le passif est lourd. Le grand bond en avant ne s'opèrera pas par quelques évolutions gadgets mais par une véritable révolution au sein de nos services. Elle peut être comprise par le ministère, pacifiée et graduelle, la CGT le souhaite. Elle peut être remuante, agitée et conflictuelle, la CGT y est prête. Déjà, des services isolés mettent en place des moyens de résistance. Leur courage est à saluer, cependant, la CGT les invite à temporiser pour lancer toutes leurs forces dans le mouvement unitaire qui se dessine.

Les résultats seront à la hauteur des mobilisations individuelles et collectives des agents. Le syndicat est là pour organiser, construire avec les personnels, relayer les revendications et servir de porte voix à la majorité silencieuse. L'action du 23 février a été une réussite. Tous ceux qui n'étaient pas convaincus par la grève mesurent aujourd'hui que seule l'action coordonnée et solidaire est susceptible de faire bouger les lignes. Aujourd'hui il faut choisir son camp, celui de l'action collective pour un avenir meilleur ou celui du consentement à l'autorité et du renoncement.

Le SNPAM-CGT se réunit les 23 & 24 mars pour un Bureau National. Au sortir de ces deux journées d'échange nous arrêtons une date pour le passage à l'action. Il est fort à parier qu'elle se situera autour du 1^{er} avril et parole d'honneur, ce ne sera pas un poisson d'avril.